

Dix-huitième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 janvier – 7 février 2014)

Chili

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 28 janvier 2014 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation du Chili.

La France salue l'engagement international du Chili en matière de promotion des droits de l'Homme ainsi que la mise en œuvre d'une grande partie des recommandations formulées lors de son premier examen périodique universel. Elle salue notamment la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Chili :

- Ratifier le protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que le protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels ;
- Poursuivre les initiatives en matière de promotion des droits des femmes, notamment en ce qui concerne l'égalité de rémunération et le versement des pensions de retraites ;

- Prendre des mesures afin de garantir une reconnaissance pleine et effective des droits sexuels et reproductifs, notamment à travers la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse ;
- Poursuivre, de manière adaptée à la gravité des délits, les violations graves des droits de l'Homme perpétrées sous la dictature qui ont pu être identifiées par les mécanismes de justice transitionnelle ;
- Poursuivre la lutte contre toutes les discriminations, notamment celles à l'égard des peuples autochtones à travers la mise en œuvre de la loi anti-discrimination de 2012.